

**Sujet :** [INTERNET] AOEP BERRAC

**De :** Berrac\_anonyme <berrac\_anonyme@orange.fr>

**Date :** 25/09/2022 20:08

**Pour :** pref-berrac@gers.gouv.fr

Enquête publique unique relative à la demande d'un permis de construire et la demande d'une autorisation environnementale pour la réalisation d'un parc photovoltaïque, lieu-dit "Au Comp", "Au Padouenc", "Au Claux" sur la commune de BERRAC

Observation sur le choix de l'implantation.

En balayant les projets de centrale photovoltaïque implantés dans le Gers (cf <https://www.gers.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement/AOEP-Avis-d-ouverture-d-enquetes-publiques> ), je constate que tous ces projets, à savoir Beaucaire, Vic-Fézensac, La Sauvetat, Haget, Cahuzac et La Romieu, sont implantés sur des zones reculées ne pouvant pas porter atteinte aux populations, généralement sur des anciennes carrières ou gravières. Pourquoi le projet sur Berrac fait-il exception à cette règle avec une implantation adossé aussi près d'un village médiéval ?